



FRANCE 2030 dans les Yvelines

LA LETTRE D'INFORMATION
JANVIER 2024

Témoignage de lauréat

M. Jean-Noël BARROT, Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des télécommunications et M. Victor DEVOUGE, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines, ont participé le 8 décembre dernier à l'inauguration des nouveaux locaux de l'entreprise Acel Genesys, en présence de son Président-Directeur Général, M. Dominique DUFRANES et de nombreux élus, partenaires et clients.

Spécialisée dans le développement de produits de télécommunications à forte valeur ajoutée, Acel Genesys a été désignée lauréate de l'appel à projets France 2030 « 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications ».



Acel Genesys a déposé sa candidature en février 2023. Ayant la particularité d'avoir répondu seul à l'appel à projets, là où les autres répondants étaient en consortium, l'entreprise a souhaité être accompagnée par un cabinet de conseil pour la première relève, afin d'être suivi lors des étapes clés du processus.

Suite à la remise du dossier, l'entreprise a passé un entretien avec l'opérateur Bpifrance et divers experts en télécommunications afin de discuter du projet, d'évaluer la proposition de valeur et de soulever certaines problématiques avec les experts mandatés. Le dossier est ensuite passé en commission, où la pertinence du projet, la faisabilité et l'innovation technologie ont été validées.

Acel Genesys disposait avant même de candidater d'un projet concret, faisable et innovant. Les diverses étapes justificatives du projet étant d'ores et déjà structurées et réfléchies, cela a représenté un gain de temps significatif qui a permis d'accentuer le travail de développement explicatif. L'entreprise a également eu l'opportunité d'échanger avec divers acteurs du marché, dont les témoignages ont permis d'identifier des besoins sur des cas d'usages concrets.

Cette visite a permis d'illustrer concrètement l'apport du programme France 2030 pour accompagner les PME innovantes et de valoriser la stratégie de l'entreprise basée sur des partenariats forts permettant la création de nouveaux emplois industriels en France.

Les appels à projets

La rubrique [Appels à candidature](#) sur le site du Gouvernement présente tous les appels à projets de France2030 et permet aux entreprises qui développent des projets innovants de se faire connaître.

- **Appels à projets « Solutions innovantes pour les réseaux du futur 5G/6G »**

Cet appel à projets vise à soutenir des projets innovants d'envergure significative, à tout stade de maturité, partenariaux ou non, et permettant la création de valeur à l'échelle française et/ou européenne. Les projets attendus peuvent consister soit au lancement des travaux de R&D afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G, soit au développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité ou soit à l'amélioration de l'impact environnemental des réseaux télécoms.

Les projets doivent présenter un budget supérieur à 2 millions d'euros mais ce montant peut être abaissé à 1 million d'euros pour les PME présentant un projet individuel. À destination de tous types de structure disposant d'une personnalité morale (organismes de recherche, associations, entreprises de toute taille), l'aide sera constituée d'une part de subvention et d'une part d'avance récupérable.

[Cliquez ici pour déposer votre candidature à l'appel à projets](#)



- **Appels à projets « Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques »**

Cet appel à projets soutient des projets d'innovation pour le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques. Il vise notamment à identifier les solutions dont le niveau de maturité doit permettre leur commercialisation ou leur industrialisation à l'issue du projet. Ce dernier cible en particulier 3 secteurs : le photovoltaïque, l'éolien flottant et les réseaux énergétiques. Les projets relatifs aux pompes à chaleur seront également soutenus.

Le coût total du projet doit être de 1,5 million d'euros minimum et celui-ci doit être porté par une entreprise ou un consortium. Dans le cas d'un consortium, composé d'entreprises et/ou d'établissements de recherche, les projets devront impliquer jusqu'à 5 partenaires qui devront porter au moins 300 000 € de dépenses éligibles pour justifier leur implication en tant que partenaire.

[Cliquez ici pour déposer votre candidature à l'appel à projets](#)



- **Aide au développement Deeptech (guichet)**

Cette aide vise à financer les phases de recherche et de développement d'une innovation de rupture, avant son lancement industriel et commercial. Elle concerne les sociétés dont l'effectif est inférieur à 2 000 personnes, quel que soit le secteur d'activité (service, industrie, numérique) et prend la forme d'une aide plafonnée à 2 millions d'euros.

Pouvant couvrir jusqu'à 45 % des dépenses éligibles prévisionnelles, l'aide se fait sous forme mixte de subvention et d'avance récupérable pour financer les coûts de R&D (pas de frais de dossier et partenariat financier non obligatoire).

[Cliquez ici pour avoir plus d'informations sur l'aide](#)



- **Subvention innovation (guichet)**

Cette subvention est à destination de tout projet de recherche, développement et innovation (RDI) de produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives d'industrialisation et/ou de commercialisation ainsi que des projets relatifs à des activités créatives, artistiques et culturelles.

À destination des PME et des entreprises de moins de 2000 salariés, cette aide sous forme de subvention peut s'élever à un montant maximum de 50 000 euros pour un programme d'innovation de 6 à 24 mois avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 70 % selon la typologie de l'entreprise.

[Cliquez ici pour avoir plus d'informations sur la subvention](#)



- **AMI « Compétences et Métiers d'avenir »**

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir de France 2030. Il concerne également le financement de diagnostics complémentaires.

[Cliquez ici pour avoir plus d'informations sur la subvention](#)



Les lauréats

Depuis le lancement du plan France 2030, 184 lauréats ont d'ores et déjà été retenus dans les Yvelines. L'ensemble des aides attribuées aux lauréats s'élève à plus de 669 M€.

Vous trouverez plus d'informations sur les lauréats en consultant [le site de la préfecture](#).

- **Institut national de recherche en informatique et en automatique - INRIA**

Procédure : Développement et renforcement de la filière française du Cloud

- **EHP² (PME)**

Procédure : Produire en France des Aéronefs bas carbone

- **CT INGÉNIERIE SAS**

Procédure : Développement de mini et micro lanceurs

- **EP TENDER (PME)**

Procédure : Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone

- **NEMMES (PME)**

Procédure : Programme Cultur'Export

- **Safran**

Procédure : Avion bas carbone

Vos contacts



Ronan Le Page

Sous-Préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture des Yvelines, référent France 2030 pour le département



france2030@yvelines.gouv.fr

Pour les demandes d'information relatives aux mesures et aux appels à projets de France 2030



www.yvelines.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/France-2030

Appels à projets en cours, présentation des lauréats, actualités France 2030 dans les Yvelines sur le site internet de la préfecture